



ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION IMPACTANT UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC	Sécurité Civile
NOTICE DESCRIPTIVE - Article GN 6 Demande d'utilisation exceptionnelle de locaux dans un établissement recevant du public	

Cette notice a été établie afin de recueillir des données détaillées concernant les mesures de sécurité exigées par la réglementation en vigueur.

Malgré sa présentation descriptive, ce formulaire n'est pas exhaustif. Ainsi, il appartient au demandeur de préciser les points que ce document n'aurait pas traités.

La réglementation prévoit que l'utilisation, même partielle ou occasionnelle d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) pour une exploitation autre que celle autorisée, ou pour une démonstration ou une attraction, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation présentée par l'exploitant auprès de la Mairie.

Le dossier déclaration devra être déposé à la Mairie au minimum 6 semaines(1) avant la date de la manifestation. Tout dossier incomplet ou déposé hors-délai sera déclaré irrecevable.

(1) Pour les établissements à vocation commerciale destinés à des expositions, des foires-expositions ou des salons ayant un caractère temporaire, le dossier devra être déposé, au minimum 2 mois avant la date d'ouverture au public.

Renseignements généraux

Intitulé de la manifestation :

Nature de la manifestation (exposition, restauration...) :

Lieu de déroulement de la manifestation :

Classement de l'établissement : Type(s) : Catégorie : Effectif :

ACTIVITE	TYPE	EFFECTIF DU PUBLIC	EFFECTIF DU PERSONNEL	EFFECTIF TOTAL	DEGAGEMENTS				OBS
					Exigible		Réalisé		
					SS	UP	SS	UP	
Avant									
Après									

Date(s) et heure(s) prévues de la manifestation :

Effectif maximal du public attendu (au plus fort de la manifestation) :

Nombre de personnes concourant à l'organisation de la manifestation :

Nom du demandeur :

Qualité du demandeur :

Adresse :

Téléphone : Numéro de fax : Courriel :

Téléphone portable (personne responsable joignable à tout moment, pour les cas d'urgence) :

Accessibilité(2) des personnes en situation de handicap (Mesures spécifiques mises en œuvre) :

(2) Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout aménagement permettant à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. »

Accord écrit de l'exploitant : Oui Non Sans Objet

(Si l'organisateur n'est pas l'exploitant, la demande doit être présentée conjointement)

Installations techniques particulières (chauffage, appareils de cuisson, bouteilles de gaz...) :

.....
.....
.....

Locaux utilisés :

.....
.....
.....

Aménagements intérieurs mis en place dans le cadre de la manifestation (meubles, éléments décoratifs fixes ou flottants, tentures, écran de diffusion, estrade...) :

.....
.....
.....

Installations électriques complémentaires mises en place : Oui Non

(Si oui, joindre un descriptif des installations. Les installations complémentaires doivent être vérifiées par un organisme agréé)

Nom de l'organisme de contrôle :

Moyens de secours mis en place dans le cadre de la manifestation (type, nombre, répartition) :

Service de sécurité incendie (composition, qualification...) :

.....

Autres mesures spécifiques envisagées pour assurer la sécurité du public et des participants

.....
.....

Pièces constitutives du dossier

- Le présent formulaire accompagné des précisions nécessaires à la compréhension du dossier
- L'autorisation écrite de l'exploitant le cas échéant
- Un plan détaillé précisant notamment le positionnement des moyens de secours (extincteurs, blocs autonomes de sécurité, issues de secours, tracés de dégagements permettant le passage des secours et mesures complémentaires de prévention et de protection proposées) et les aménagements spécifiques à la manifestation
- Attestation d'assurance

(A remplir obligatoirement dans tous les cas)

Je soussigné(e), (NOM, Prénom).....,

Organisateur de la manifestation, déclare exact les renseignements de la présente notice.

Date et signature :

(A remplir si l'organisateur n'est pas l'exploitant du site)

Je soussigné(e), (NOM, Prénom).....,

Exploitant du site, déclare avoir pris connaissance des informations mentionnées dans la présente notice et autorise la manifestation prévue dans les conditions précisées.

Date et signature :